Déclaration d’accessibilité

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis s’engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles (et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique) conformément à l’article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.
Cette déclaration d’accessibilité s’applique à https://www.pays-ancenis.com/

État de conformité

Le Site du Pays d’Ancenis https://www.pays-ancenis.com/ est partiellement conforme avec le référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA).

Résultats des tests

L’audit de conformité réalisé par **Adimeo** révèle que **67,12%** des critères du RGAA version 4 sont respectés.

Contenus non accessibles

Non-conformités

Liste des critères non conformes :

- 1.1 - Certains images porteuses d’informations n'ont pas d'alternatives. C’est le cas de certaines icones indiquant l'ouverture dans une nouvelle fenêtre.
- 1.2 - Certaines images non porteuses d'information ne sont pas correctement ignorées par les technologies d'assistance.
- 3.2 - Certains textes ne sont pas suffisamment contrastés, sur la page d’accueil.
- 3.3 - Dans certaines pages, des boutons de navigation de carrousels en version mobile ne sont pas suffisamment contrastés.
- 4.1 - Les vidéos manquent de transcription textuelle ou d’audiodescription, car elles comportent du contenu visuel non restitué à l’oral.
- 4.5 - Certaines vidéos n’ont pas d’audiodescription, alors qu’elles en auraient besoin. C’est le cas de la vidéo qui présente le centre aquatique.
- 4.8 - Certaines infographies média n’ont pas d’alternatives. C’est le cas des infographies réalisées avec Genially.
- 5.6 - Sur certains tableaux des entêtes ne sont pas indiquées.
- 5.7 - Sur certains tableaux, les cellules ne sont pas reliées à leurs entêtes.
- 6.1 - Certains liens ne sont pas explicites car leur intitulé accessible n’est pas le même que l’intitulé visible.
- 6.2 - Certains lien-images n’ont pas d’intitulé.
- 7.1 - Certains scripts ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance. C’est le cas de certains boutons ou ancres.
- 7.5 - Certains messages de statuts, pour la restitution des onglets actifs, ne sont pas correctement restitués.
- 8.6 - Le titre de certaines pages n'est pas assez précis et ne donne pas le numéro dans la pagination.

- 9.1 - Dans certaines pages, les titres ne respectent pas la logique du contenu.
- 9.3 - Certaines listes ne sont pas correctement structurées.
- 10.1 - Certains attributs de mise en forme interdits sont utilisés.
- 10.3 - Sur les blocs d'événement l'ordre de présentation n'est pas logique.
- 10.4 - Dans certaines pages, le texte n'est plus lisible lorsque la taille des caractères est augmentée jusqu'à 200%.
- 10.7 - Certains éléments recevant le focus, n'ont pas de prise de focus visible. C'est le cas sur certains boutons ou champs de formulaire.
- 10.9 - Dans certaines pages, l'information est transmise uniquement par la forme.
- 10.11 - Dans certaines pages, les éléments ne sont plus lisibles dans une fenêtre d'une hauteur de 256 pixels ou d'une largeur de 320 pixels.
- 11.11 - Dans certains formulaires, il manque des suggestions pour faciliter la correction des erreurs.
- 11.13 - Dans certains formulaires, les valeurs de remplissage automatique sont mauvaises.
- 13.3 - Certains documents en téléchargement n'ont pas d'alternative accessible.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Certains documents PDF présents sur le site sont exemptés de l'obligation d'accessibilité pour les raisons suivantes :

- Les fichiers ont été publiés avant le 23 septembre 2018 et ne sont pas nécessaires à l'accomplissement d'une démarche administrative relevant des tâches effectuées par l'organisme concerné ;

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le **22 octobre 2026**.

Technologies utilisées pour la réalisation de l'audit

- HTLM
- CSS
- JavaScript

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

- Sur Mobile Android avec Google Chrome et Talkback
- Sur Ordinateur MacOS avec Safari et VoiceOver
- Sur Ordinateur Windows avec Firefox et NVDA

Outils pour évaluer l'accessibilité

- Colour Contrast Analyser
- WCAG Contrast checker
- Validateur HTML du W3C
- HeadingsMap

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Accueil et éléments transverses
- Contact
- Mentions légales
- Plan du site
- Accessibilité
- Extranet - Mon compte
- Extranet - Création d'événement
- Résultats de recherche
- Mes activités
- Guide des aides et démarches
- Déchets et recyclage
- Demander une carte d'accès aux déchetteries
- Annuaire des services et équipements
- Centre aquatique Jean Blanchet
- La COMPA en quelques mots
- Offre d'emploi
- Agenda
- Détail événement

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Par téléphone : 02 40 96 31 89
- Par mail : webmaster(at)pays-ancenis

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.
Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits (nouvelle fenêtre)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (nouvelle fenêtre)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
 Défenseur des droits
 Libre réponse 71120
 75342 Paris CEDEX 07

Schéma pluriannuel et plans annuels

Conformément aux dispositions du RGAA4, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis doit mettre en place un schéma triennal d'accessibilité qui sera décliné en plans annuels d'actions.

Le schéma et les plans d’actions sont disponibles sur la page suivante :
https://www.pays-ancenis.com/accessibilite